

## Versement pension alimentaire

## Par BRISARD, le 22/07/2008 à 21:46

Divorcée en 1995. Depuis juillet 2003, je verse une pension alimentaire à mon ex-mari pour subvenir aux besoins de ma fille, à cette époque âgée de 16 ans. Depuis début Juillet 2008, ma fille a emménagé avec son ami et je lui verse directement sur son compte une pension alimentaire. que dois-je faire ? on m'a signalé :

- \* que je devais toujours verser la pension à mon ex-mari qui la reverse à sa fille.
- \* qu'une simple déclaration de la part de mon ex-mari suffit attestatant l'arrêt du virement en faveur de ma fille.
- \* que si je réglais directement à ma fille, il pouvait me réclamer la même somme.

MERCI de bien vouloir me répondre.